

Ingénieur de recherche ou d'études

Ingénieurs de recherche ou d'études : tendance de recrutement

Le volume des recrutements est **constant** depuis une dizaine d'années. L'évolution de carrière dans les instituts de recherche étant liée aux projets et passerelles entre les différents services, de nombreux postes sont vacants chaque année, environ 700.

Mais les jeunes diplômés peuvent aussi entrer dans les métiers publics de la recherche par des **postes plus accessibles** (techniciens de la recherche ou assistants ingénieurs) et passer ensuite les **concours internes**.

La profession d'ingénieur de recherche ou d'études

La **distinction** entre ingénieur *de recherche* et ingénieur *d'études* est relativement ténue. Elle est plus marquée dans le secteur privé où la nécessité industrielle dans l'application pratique de l'innovation est très forte. Cette différence s'exprime, dans le secteur public, par l'ampleur du domaine de compétence :

- **Un ingénieur de recherche** appliquera ses compétences dans un domaine étendu et sous des aspects expérimentaux. Il aura souvent la responsabilité d'un laboratoire poursuivant des études sur plusieurs sujets.
- **Un ingénieur d'études** sera plus spécialisé et sa compétence s'exercera sur des sujets plus précis et plus concrets dans le cadre d'un laboratoire.

Dans le secteur public, tous deux participent à la mise en oeuvre des activités de recherche.

On peut distinguer **deux domaines de recherche** :

- **Dans les domaines matériels**, ils doivent assurer le développement de l'innovation par la recherche d'application de nouveaux procédés, de nouveaux matériaux, analyser les conséquences des découvertes, anticiper sur les applications possibles.
- **Dans les domaines sociologiques et immatériels**, ils étudient les comportements, les faits de société, l'esprit humain, les évolutions des pratiques culturelles, etc. pour en tirer des enseignements transposables dans la vie courante.

Mais en plus, **dans le secteur public**, ils assurent des missions de formation, de diffusion des connaissances et de l'information scientifique et technique dans les établissements d'enseignement supérieur. Souvent, ils ont la responsabilité de l'encadrement d'un service ou d'une institution de recherche.

Dans le secteur privé, le **recrutement** s'effectue principalement auprès des diplômés des écoles d'ingénieurs. Mais dans le secteur public, les étudiants titulaires d'un troisième cycle universitaire sont majoritaires parmi les nouveaux chercheurs.

Les ingénieurs de recherche ou d'études exercent dans les établissements d'enseignement supérieur, les grands établissements scientifiques (IRSTEA, CNRS, INED, INRA, IRD, INSERM, INRIA, IFSTTAR) et littéraires, les établissements sous tutelle de l'État : CEREQ, ONISEP, C.N.D.P., CNED, CNOUS, I.N.R.P., CIEP et les rectorats.

Devenir ingénieur de recherche ou d'études : les concours

Environ 50 % des postes sont pourvus par **inscription sur une liste d'aptitude** ou encore par **détachement**. Seuls les fonctionnaires déjà en poste peuvent en bénéficier, en particulier les professeurs de l'enseignement supérieur.

Pour le reste, les ingénieurs de recherche et d'études sont recrutés par **concours externes ou internes organisés par branches d'activité professionnelle (B.A.P.) et d'emploi type** :

- B.A.P. A : Sciences du vivant (S.V.)
- B.A.P. B : Sciences Chimiques et Sciences des matériaux (S.C.S.M.)
- B.A.P. C : Sciences de l'ingénieur et Instrumentation scientifique (S.I.I.S.)
- B.A.P. D : Sciences Humaines et Sociales (S.H.S.)
- B.A.P. E : Informatique, Statistique et Calcul Scientifique (I.C.S.)
- B.A.P. F : Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE (I.D.C.C.E.T.)
- B.A.P. G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration (P.L.P.R.)
- B.A.P. J : Gestion et pilotage (GP)

À noter : le **concours interne** est accessible aux techniciens de la recherche et assistants ingénieurs bénéficiant du statut de fonctionnaire.

Les **concours externes** demandent un **très haut niveau** : au minimum un diplôme d'ingénieur, mais la plupart des candidats sont titulaires d'un doctorat d'État.

Après le concours d'ingénieur de recherche ou d'études

Évolution de carrière

Les carrières des ingénieurs de recherche et d'études sont un peu différentes. Si elles comportent toutes les deux **trois grades**, le premier est un peu plus long pour les ingénieurs d'études :

► Pour les ingénieurs de recherche :

- ingénieur de recherche hors classe comprenant 4 échelons
- ingénieur de recherche 1^{re} classe comprenant 5 échelons
- ingénieur de recherche 2^e classe comprenant 11 échelons

► Pour les ingénieurs d'études :

- ingénieur d'études hors classe comprenant 4 échelons
- ingénieur d'études 1^{re} classe comprenant 5 échelons
- ingénieur d'études de 2^e classe comprenant 13 échelons

Rémunération

En matière de rémunérations, la différence entre les deux appellations est plus nette.

Rémunération mensuelle brute des ingénieurs de recherche

► Ingénieur de recherche de 2^e classe

- Début de carrière : 1 907,68 €
- Milieu de carrière : 2 546,66 €
- Fin de carrière : 3 301,39 €

► Ingénieur de recherche de 1^{re} classe

- Début de carrière : 2 694,83 €
- Milieu de carrière : 3 398,63 €
- Fin de carrière : 3 801,46 €

► Ingénieur de recherche hors classe

- Début de carrière : 3 046,73 €
- Milieu de carrière : 4 079,28 €
- Fin de carrière : 4 458,97 €

Rémunération mensuelle brute des ingénieurs d'études

► Ingénieur d'études de 2^e classe

- Début de carrière : 1 713,20 €
- Milieu de carrière : 2 278,10 €
- Fin de carrière : 2 866,15 €

► Ingénieur d'études de 1^{re} classe

- Début de carrière : 2 569,81 €
- Milieu de carrière : 2 833,73 €
- Fin de carrière : 3 116,18 €

► Ingénieur d'études hors classe

- Début de carrière : 3 222,68 €
- Fin de carrière : 3 625,51 €

Les rémunérations ne tiennent pas compte des primes et indemnités.

Informations

[Portail du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr), voir en particulier les onglets « Recherche » et « Ressources humaines ».